

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
SÛRETÉ NATIONALE

Très Secret

Bellegarde le 30 Décembre 1942

Commissariat des
Renseignements Généraux
de Bellegarde

Le Commissaire Divisionnaire, Chef du Service
Départemental des Renseignements Généraux

à Monsieur le Préfet de l'Ain
Cabinet - Bourg.

n° 9.359

en urgence

Objet : Propagande anti-nationale.

En vous transmettant le rapport ci-joint n° 9.359 de l'Inspecteur
MONNIER de mon service, concernant les nommés VIGNE Jean, se disant domicilié
à Alès (Gard), BLANCHET Jules, cultivateur au hameau de la Championnière
à Ambronay (Ain), PAVRO Jean-Baptiste, cordonnier, demeurant à St Rambert-en-
Bugey, TORTEY Jean, transporteur de journaux, demeurant à Ambérieu, qui se
livraient à une intense activité communiste dans les départements de la
Haute-Savoie et de l'Ain, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les
trois derniers nommés sont connus de mon service. BLANCHET a fait l'objet
de mon rapport n° 329 du 20 Janvier 1941 et une perquisition avait été effec-
tuée à son domicile le 16 Novembre 1940; PAVRO Jean-Baptiste a été arrêté
préventivement à l'occasion de la venue du Maréchal Pétain dans le département
de l'Ain, les 12 et 13 Septembre dernier et interné pendant deux jours aux
casernements de Leyment (Ain). TORTEY Jean a fait l'objet de plusieurs rap-
ports de mon service, dont le dernier n° 8.253 en date du 5 Novembre 1942
le signalait comme un agent de la propagande communiste, utilisant la camion-
nette dont il se servait journellement pour le transport des journaux, pour
la diffusion de la littérature communiste (tracts et brochures) dans les
communes qu'il desservait.

Ces trois individus sont des militants actifs de la III^e Internationale
et quant à PAVRO, j'avais des raisons particulières de le ménager pour des
motifs que je ne puis indiquer dans le présent. Il m'a rendu des services
et je ne crois pas qu'il se soit livré à des actes répréhensibles depuis
que je le manipule.

Le Commissaire Divisionnaire,

Copie à :

- 1. le Directeur des Renseignements
Généraux à Vichy
- 2. le Préfet Régional (Intendance de
Police- Cabinet) Bourg
- 3. le Commissaire Divisionnaire, Chef
du Service Régional des Renseignements
Généraux à Lyon.

